

Zeitschrift: Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement =
Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire =
Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio

Herausgeber: geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und
Landmanagement

Band: 101 (2003)

Heft: 2

Artikel: Pour une politique de l'espace rural

Autor: Brauchle, T.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-235986>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour une politique de l'espace rural

L'espace rural a de multiples visages. Il ne se réduit pas aux régions de montagne et aux régions périphériques. Par ses politiques sectorielles, la Confédération agit depuis longtemps en faveur de l'espace rural. Aujourd'hui, elle se doit d'élaborer une politique cohérente et durable dans ce domaine. A cette fin, elle se propose de construire, en partenariat avec les services fédéraux compétents, un «Réseau Espace rural» afin de développer et mettre en œuvre une politique de l'espace rural en étroite collaboration avec les cantons et les milieux concernés.

Der ländliche Raum hat viele Gesichter. Er umfasst mehr als nur die Berggebiete und Randregionen. Der Bund ist im ländlichen Raum seit langem durch zahlreiche Sach- und Sektoralpolitiken aktiv. Heute geht es darum, eine kohärente, nachhaltige Politik des Bundes für den ländlichen Raum zu erarbeiten. Daher ist mit den zuständigen Bundesstellen ein «Netzwerk ländlicher Raum» aufzubauen, um in engem Zusammenwirken mit den Kantonen und den Betroffenen eine Politik des ländlichen Raums zu entwickeln und umzusetzen.

Il territorio rurale presenta molti volti. Esso comprende non solo le regioni di montagna e di periferia. La Confederazione vi è da tempo attiva con numerose politiche specifiche e settoriali. Oggi, si tratta di elaborare una politica della Confederazione coerente e sostenibile per questo territorio. A tal fine occorre creare una «Rete delle regioni rurali» con gli Uffici federali competenti per elaborare e realizzare una politica dello spazio rurale in stretta collaborazione con i Cantoni e i diretti interessati.

T. Brauchle

L'espace rural est en pleine mutation. Cependant, ces changements sont déconcertants et parfois contradictoires. Les modèles simples ville-campagne ou montagne-vallée auxquels on faisait appel autrefois sont dépassés. Les interdépendances entre les agglomérations et l'espace rural sont beaucoup plus nombreuses et étroites. Les déplacements pendulaires pour se rendre à son lieu de travail ou à ses occupations de loisirs ne cessent de s'allonger.

Qu'est-ce que l'espace rural?

Le rapport du Conseil fédéral de 1996 sur les Grandes lignes de l'organisation du

territoire suisse divise le territoire en deux catégories: l'espace urbain et l'espace rural, ce dernier étant considéré comme un territoire non urbain. Ce rapport fait référence à la définition des zones urbaines (agglomérations et villes isolées) utilisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Selon cette acception, l'espace rural est tout sauf un territoire homogène. On trouve dans toutes les régions du pays des espaces ruraux de structures très différentes, devant, par conséquent, faire face à des problèmes de diverses natures. Le développement des espaces ruraux prend des directions parfois diamétralement opposées.

Grâce à la définition retenue de l'espace rural, les analystes et les politiciens pourront disposer de données de base et des indicateurs de l'OFS. La partition de la Suisse entre espace rural, agglomérations et villes isolées couvre ainsi l'ensemble du territoire sans laisser de «trous».

Lorsqu'on travaille sur une problématique

précise, il faut, selon le thème d'étude, se baser sur des définitions spécifiques et partir de questions en rapport étroit avec l'entité territoriale considérée. Il peut être nécessaire, selon les circonstances, d'étudier conjointement une agglomération ou une ville et son espace rural attenant ou même sa région voisine, de l'autre côté de la frontière.

Cette description de l'espace rural peut paraître à première vue dévalorisante. Or, au contraire, l'espace rural n'est justement pas un fourre-tout englobant le reste de territoire non urbain; il convient d'en encourager l'évolution, qui sera complémentaire à celle de l'espace urbain.

L'espace rural est affecté à de multiples fonctions

Comme le montrent les Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse, l'espace rural exerce de multiples fonctions essentielles: il est le cadre de vie et l'espace économique où habitent et travaillent de nombreuses personnes; il accueille bien sûr la majeure partie des exploitations agricoles, mais aussi un grand nombre de ces petites et moyennes entreprises industrielles ou artisanales vitales pour notre économie ainsi que, et ce de plus en plus, des entreprises du secteur tertiaire. En tant que lieu de détente, par ailleurs, l'espace rural est au service du tourisme et de la population citadine. Il joue enfin un rôle important pour la compensation écologique et la protection des ressources.

La combinaison de ces fonctions de même que leurs interactions avec l'espace urbain peuvent varier considérablement d'une région à l'autre, même sur Plateau, entre régions de l'arc jurassien, entre vallées des Préalpes ou des Alpes.

Il faut agir, et maintenant!

La mondialisation sociale et économique et la libéralisation que celle-ci entraîne accélèrent les mutations structurelles dans l'espace rural. Garantir à l'avenir les services publics constitue un défi majeur face à la libéralisation et à la privatisation croissante des infrastructures.

Le réexamen de plusieurs politiques sectorielles ayant des incidences sur l'espace rural est en cours. Il comporte à la fois des chances et des risques, mais oblige à prendre conscience des exigences nouvelles et des besoins différents de l'espace rural et à les intégrer dans les discussions politiques.

L'urbanisation désordonnée et le morcellement des paysages restent des problèmes en attente de réponses adéquates dans le domaine de l'aménagement du territoire. Ils touchent particulièrement durement l'espace rural.

La Confédération agit depuis longtemps en faveur de l'espace rural dans de nombreux domaines politiques. Ces derniers temps, cette action a été quelque peu occultée par les discussions sur la nouvelle politique des agglomérations. Vu les faibles moyens financiers du secteur public, certains craignent peut-être aussi que la Confédération ne réduise son engagement en dehors des zones urbaines.

Pour une politique de l'espace rural

Les présentes considérations montrent qu'il est primordial d'inscrire la politique de l'espace rural dans les tâches permanentes de notre agenda politique. Il ne s'agit évidemment pas de développer une profusion de nouvelles actions. Par contre, il faut intégrer en un système cohérent les nombreuses mesures qui se prennent déjà à l'heure actuelle dans les différentes politiques sectorielles et qui ont des incidences sur l'espace rural. Il importe de les coordonner pour favoriser le développement souhaité dans l'espace rural et utiliser les possibilités de synergie. Dans l'optique de l'ARE, il s'agit en particulier

de tirer parti des instruments de la politique d'organisation du territoire et de les mettre en œuvre de manière ciblée en faveur de l'espace rural.

Du point de vue de l'ARE, la politique de l'espace rural devrait s'articuler autour des grands axes suivants:

- Objectif général: assurer le développement durable de l'espace rural; maintenir ou améliorer l'attractivité (la diversité et les spécificités) de l'espace rural en tant qu'espace naturel, cadre de vie, zone économique et lieu de détente.
- Stratégie: pour atteindre cet objectif, il faut promouvoir le développement d'activités (par ex. politiques visant à attirer les entreprises, à garantir l'approvisionnement de base), la protection du milieu vital (par ex. des paysages, des zones protégées, des surfaces d'assolement) et le désengorgement des voies de communication (par ex. transfert modal en faveur des transports publics).
- Principes: participation des populations concernées; respect des particularités locales et régionales; coopération et innovation.

Nous proposons, pour l'élaboration et la mise en œuvre précises de cette politique, la mise sur pied d'un «Réseau Espace rural» informel regroupant tous les offices fédéraux concernés et intéressés. L'ARE, l'OFAG et le seco en forment le noyau central. Le réseau collabore étroitement avec les cantons intéressés, les régions et les organisations. Le Réseau aura pour tâches principales: l'échange réciproque d'informations, l'organisation et la coordination des travaux pour développer, influencer et mettre en œuvre les mesures touchant l'espace rural ainsi que l'information et la sensibilisation du public.

L'espace rural selon l'OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) distingue deux niveaux hiérarchiques pour les études territoriales:

- l'échelon local, avec des unités statistiques ou administratives, telles que les counties (USA), les cantons (F) ou les Kreise (D), classées «rurales» ou «urbaines» et
- l'échelon régional, avec des entités administratives ou fonctionnelles comme les provinces, les circonscriptions ou les bassins, plus ou moins ruraux ou urbains.

Cette typologie est principalement fondée sur la densité de population, respectivement sur le pourcentage de population résidant dans des zones rurales. Les régions sont finalement réparties en trois catégories territoriales: rurales, semi-rurales ou urbaines selon leur pourcentage de population rurale.

L'arrêté fédéral du 21.3.1997 «Regio plus», visant à instituer une aide à l'évolution structurelle en milieu rural, part de cette même définition.

Toni Brauchle
Responsable du groupe stratégique Politique de l'espace rural
Office fédéral du développement territorial
CH-3003 Berne
toni.brauchle@are.admin.ch

Wandeln Sie Ihr INTERLIS-Datenmodell in ein UML-Diagramm. Oder umgekehrt. Software herunterladen, testen.

Ihr Datenmodell als Diagramm!



EISENHUT INFORMATIK

Rosenweg 14 • CH-3303 Jegenstorf • Tel 031 762 06 62 • Fax 031 762 06 64 • <http://www.eisenhutinformatik.ch>